

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA

-----  
TRIBUNAL TERRITORIAL  
-----

N° 2277/JUST.

OBJET:  
Peine capitale.-

635 / T.T  
428-9-38

Kigali, le 19 septembre 1938.-

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce que  
la peine capitale ne doit être prononcée que pour des faits qui  
ont porté atteinte directement et très gravement à la sécurité  
et à l'ordre public.-

Le Chef du Parquet du Ruanda

A. Gille ,

*A. Gille* >

A Monsieur l'Officier du Ministère Public de:  
KIGALI NYANZA ASTRIDA SHANGUGU KISENYI  
RUHENGERRI BYUMBA ET KIBUNGU .-

Ruhengeri



1560